

Codage de spécialité : E.M.F13.S01.32

Codes des professions disponibles pour cette spécialité

O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Langue Arabe et Etudes Coraniques

Niveau : Master

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Filière : Sciences Islamiques –Langue Arabe et Civilisation Islamique

Spécialité: Langue Arabe et Etudes Coraniques

1 -- Localisation de la formation :

Faculté : Sciences Islamiques

Département : Langue et Civilisation Islamique.

Référence de la décision de qualification : N°002 du 03/01/2012

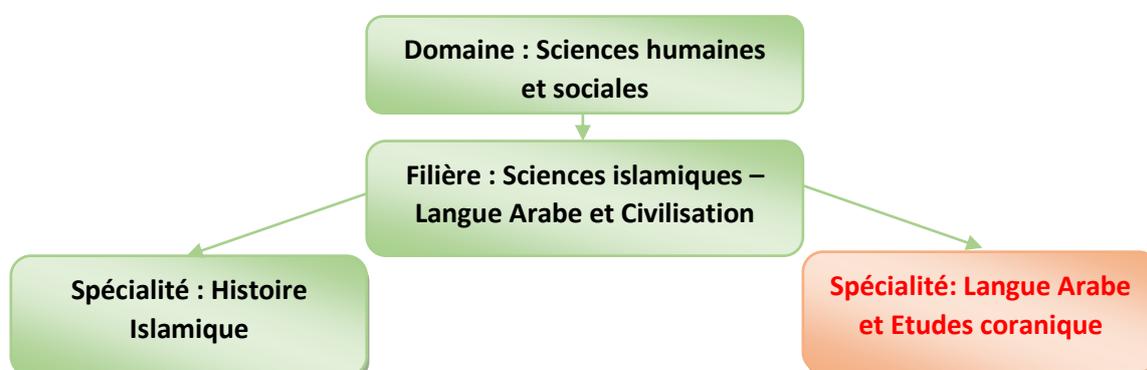
2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université Emir Abdelkader Constantine, Université Hamma Lakhdar Al Wadi, Université M'sila, Faculté de Langue, Lettres Arabes et Arts, Université de Batna 1

Autres institutions, partenaires sociaux et économistes : L'éducation nationale, les affaires religieuses, , les institutions culturelles.

Partenaires internationaux étrangers:/.

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation :

Le Master « Langue arabe et études coraniques » est l'une des branches de la langue et civilisation islamiques, Ce Master présente des modules dont les contenus s'articulent autour de la langue arabe ancienne et moderne (phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique, rhétorique, stylistique, linguistique), en plus des sciences du Coran (lectures coraniques et leurs orientations, interprétations et interprètes), et il s'intéresse également aux miracles linguistiques et graphiques du Saint Coran (théorie du rythme et théorie de l'imagerie artistique), et aussi aux approches de ces sciences, leurs origines, leurs prolongements, et leur intégration dans le service du texte coranique et donne une vue d'ensemble de la langue arabe, de ses sciences et de son rôle dans la compréhension du texte coranique.

5- Objectifs de la formation :

Cette formation permet à l'étudiant de simplifier les concepts primaires et les approches de la spécialité « langue arabe et ses sciences, sciences coraniques », en vue d'une meilleure compréhension des miracles linguistiques et graphiques du Saint Coran. Elle a pour objectifs :

- Déterminer les sources fondamentales des sciences de la langue arabe et leurs programmes.
- Connaître les sources des lectures coraniques et leur orientation linguistique.
- Connaître les commentateurs les plus importants et leurs approches de l'interprétation du Saint Coran.
- La mise au point sur les caractéristiques phonétiques, morphologiques, structurelles et rhétoriques de la langue arabe
- La mise au point sur l'importance des sciences de la langue arabe dans l'explication des manifestations des miracles linguistiques et graphiques du Saint Coran

6- Profils et compétences visés :

- Approfondir la compréhension correcte du Saint à travers la maîtrise des sciences de la langue arabe et sciences du Coran.
- Soutenir et promouvoir la langue arabe dans l'université et la société, car elle est l'une des fondements de l'identité nationale.
- Maîtriser la terminologie et ses concepts dans la spécialité
- Amélioration de la recherche dans le domaine des études coraniques

- Inculquer les valeurs de la religion islamique et les dimensions de l'identité nationale

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

Le titulaire d'un Diplôme de Master dans cette spécialité peut :

- Poursuivre son parcours académique en Master au Doctorat.
- S'orienter vers le marché du travail par le biais des concours publics d'emploi
- Secteur de l'éducation.
- Secteur des affaires religieuses et des dotations.
- Secteur de l'enseignement supérieur.
- Les établissements privés à caractère éducatif et culturel.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Islamiques - Charia	Jurisprudence (Fiqh) comparée et ses fondements	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الفقه المقارن و أصوله	العلوم الإسلامية -	علوم إنسانية و اجتماعية
		Droits de l'Homme et minorités	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	حقوق الإنسان والأقليات	الشرعية	
	Sciences Islamiques – Langue Arabe et Civilisation Islamique	Langue Arabe et Etudes Coraniques	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	اللغة العربية والدراسات القرآنية	العلوم الإسلامية - اللغة العربية	
		Histoire islamique	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	التاريخ الإسلامي	الحضارة الإسلامية	
Architecture, Urbanisme et Métiers de la ville	Architecture	Architecture	A	Lic	Mise en conformité	مطابقة	ل	أ	هندسة معمارية	هندسة معمارية	هندسة معمارية، عمران ومهن المدينة